



**ELECTIONS 2014**  
**VOTEZ CFDT**

## **Chômage, Retraite, Fonction Publique, faites-vous entendre avec la CFDT !**

### **CHOMAGE**

Avec 5 millions de chômeurs, l'emploi doit rester l'objectif prioritaire au centre de l'action des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des entreprises.

La CFDT se mobilise pour la mise en œuvre du pacte de responsabilité dans les branches et les entreprises, en négociant des engagements du patronat pour l'emploi. Elle se mobilise également pour l'activation des politiques publiques : emplois d'avenir, nouvelles mesures en faveur de l'apprentissage, contrat de génération, garantie jeunes.

L'application de la nouvelle convention d'assurance-chômage va améliorer les droits des demandeurs d'emploi, à compter du 1er octobre, par la mise en place des droits rechargeables. Près d'un million de chômeurs ne perdront plus de droits en cas de reprise d'emploi, même de courte durée.

Pour autant, aucune négociation en lien avec les demandes insistantes du Medef ne doit démarrer sur les règles de l'assurance chômage.

### **RETRAITE**

Le compte pénibilité se met progressivement en place à partir de 2015, ouvrant des droits nouveaux aux salariés, tout en renforçant la protection de leur santé au travail. Même si la CFDT déplore le report à 2016 de la prise en compte de certains critères, elle se félicite de l'ouverture du compte personnel de prévention de la pénibilité et continuera de se battre pour que les entreprises recensent dès à présent les expositions de leurs salariés.

### **FONCTION PUBLIQUE**

Les salaires sont gelés depuis quatre ans, le travail est trop normé, l'absence de visibilité sur l'avenir inquiète. Mais paradoxalement, beaucoup d'agents restent motivés par leur métier et veulent pouvoir faire un travail de qualité. Notre rôle à la CFDT consiste à relayer ce malaise et ces attentes, en redonnant toute leur place aux agents pour construire un service public de qualité. Nos représentants s'emploient chaque jour à écouter les agents sur leurs lieux de travail et à faire aboutir leurs demandes par le dialogue. La CFDT agit pour l'amélioration des conditions de travail et pour le droit des agents à être entendus et respectés.

Si la CFDT continue de revendiquer l'augmentation du point d'indice, elle s'engage également dans la négociation sur l'avenir de la Fonction publique, qui s'achèvera à la fin du 1er semestre 2015. Pour l'ensemble des trois Fonctions Publiques, elle y exige que l'architecture statutaire et les rémunérations en soient les thèmes prioritaires. Les grandes lignes de la négociation, pour la CFDT, portent sur :

- l'attractivité des carrières de la Fonction publique. Après les mesures d'urgence concernant la catégorie C, il s'agira de s'atteler rapidement aux débuts de carrière des catégories B et A ;

- une architecture statutaire rénovée qui tienne compte des marqueurs importants aux yeux des agents (catégorie, grade, échelons), et qui reste motivante sur la durée ;
- la montée en compétences et en technicité. Il faut sortir des seules prises de responsabilités pour déclencher des promotions, notamment car c'est souvent pénalisant pour les femmes ;
- une traduction des promotions obtenues par les agents en gains indiciaires dépassant la seule valeur symbolique ;
- une révision en profondeur pour rétablir l'équilibre entre les parts indiciaire et indemnitaire en faveur de l'indiciaire.

L'action publique n'est pas un coût mais un investissement, créateur de richesses, d'emplois, d'avenir. Elle doit protéger les plus fragiles, maintenir un « vivre ensemble » et impulser le développement économique. Pour cela, elle doit s'adapter au monde d'aujourd'hui, préparer celui de demain et répondre aux nouveaux besoins des français. Mais ces changements nécessaires ne peuvent pas se faire sans les agents !



Un agent sur cinq est contractuel, un agent sur cinq ne peut financer sa complémentaire santé et prévoyance, deux agents sur trois regrettent de ne pouvoir évoluer dans leur carrière faute notamment d'accès à une formation adaptée, un agent sur trois perçoit des discriminations sur son lieu de travail (santé, handicap, âge, origine, orientation sexuelle ...), les femmes sont souvent oubliées de la promotion.

Ce que veut la CFDT : **faire reculer la précarité** (l'emploi titulaire doit être la modalité principale de l'emploi ; les contractuels doivent bénéficier de l'ensemble de leurs droits nouveaux) ; **généraliser la couverture complémentaire** (obliger tous les employeurs à participer financièrement à l'acquisition d'une couverture à hauteur de 50% au moins de la cotisation) ; **valoriser les parcours professionnels** (pouvoir accéder à la formation, se voir accompagner dans ses choix de mobilité ou de reconversion professionnelle) ; **promouvoir la diversité** (obtenir l'égalité professionnelle femmes – hommes, lutter contre les propos et les comportements stigmatisant les différences, intégrer les personnes en situation de handicap).

**S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS**